GYMNASTIQUE RYTHMIQUE
Saison 2023/2024

1 CALENDRIER GÉNERAL

EPREUVES	DATES ET HORAIRES	LIEUX	ENGAGEMENTS
CHAMPIONNAT ET COUPE Île-de-France	**Jeudi 1 Février 2024** **12h30 – 17h30**	**Complexe sportif La Fontaine - Arnaud Beltrame** ANTONY	**Individuels/ Duos - Trios / Ensemble** **EN LIGNE JUSQU'AU JEUDI 18 JANVIER SOIR** *(Filtrer sur Académie de CRETEIL)* **Composition équipes** **Fichier** à transmettre par mail à la LIFSU Paris Au plus tard le 25/01/2024 soir
CHAMPIONNAT ET COUPE DE FRANCE	**Jeudi 21 mars 2024**	STRASBOURG	**Sur QUALIFICATION**

Attention : Aucune inscription ne sera acceptée si l'étudiant n'a pas sa licence FF Sport U 2023/2024.

2 ADRESSE ET MOYENS D'ACCES

- Complexe sportif La Fontaine - Arnaud Beltrame
  14, rue Pierre-Kolhmann
  92160 ANTONY
  Transports : RER B arrêt Parc de Sceaux.

3 REGLEMENT GENERAL

3.1 PRINCIPE

Le format compétitif en GR est composé de 2 filières : Championnat de France et Coupe de France, au sein desquelles différentes formules sont proposées.
La participation aux épreuves régionales Île-De-France est obligatoire pour la sélection aux phases nationales, sauf blessure ou examen sur justificatif.

3.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- **Licences FFSU** : Seuls les gymnastes titulaires de la licence FF Sport U régulièrement enregistrée pour l'année en cours peuvent participer aux différentes épreuves.
  La présentation de la licence FF Sport U dématérialisée et de la carte étudiante est obligatoire avant le début de chaque compétition.
- Les différentes compétitions ainsi que chaque formule sont ouvertes aux jeunes gens et jeunes filles.
- Les A.S. peuvent présenter des gymnastes en Championnat de France et en Coupe de France.
- En Coupe de France, il n'est pas nécessaire de faire partie de la même AS pour créer un duo ou un quatuor.
- Un ou une même gymnaste ne peut être engagé(e) que dans une filière (championnat ou coupe).
- Le passage du Championnat de France à la Coupe de France n'est pas autorisé pour les qualifiées individuelles du championnat précédent (sauf dérogation exceptionnelle demandée à la commission mixte nationale avant le 31/01/2023).
- Les trois premier(ère)s individuel(elle)s en coupe de France N-1 ne peuvent s'engager en individuel(le), que dans la formule championnat de France pour l'année suivante.
- Les engagements des équipes doivent impérativement être nominatifs et complets (noms, prénoms, A.S.).

3.3 MODALITES D'ENGAGEMENT :

Vous devez **impérativement :**

Enregistrer **en ligne** **votre inscription individuelle** et/ou **celle de votre Duo*/ Trio*/ Ensemble** *
(Filtrer sur Académie de Créteil)
Au plus tard jeudi 18 Janvier soir (23h59)

ATTENTION : AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE
* Pour valider l'engagement de votre Duo/ Ensemble, obligation de saisir au moins un nom

- Communiquer par mail **le nom et le niveau de votre juge ainsi que la fiche dirigeante (pdf ouvert) remplie de votre juge** à l'adresse suivante :
  creteil@sport-u.com
  Au plus tard jeudi 25 janvier 2024 au soir

- Communiquer par mail **les musiques** de chaque gymnaste en renommant les fichiers sous la forme suivante : **Nomassociationssportive_Nom_prémon.mp3.** à l'adresse suivante :
  creteil@sport-u.com
  Au plus tard jeudi 25 janvier 2024 au soir

- Communiquer par mail votre **composition de Duo, Trio ou Ensemble** à l'adresse suivante :
  creteil@sport-u.com
  Au plus tard jeudi 25 janvier 2024 au soir

4 CHAMPIONNAT ÎLE-DE-FRANCE

4.1 FORMULES SPORTIVES :

Trois formules de compétition sont proposées : ensemble (quatuor), duo, individuel.

- Ensemble (Quatuor) = programme collectif de 4 gymnastes (+ 2 remplaçantes possibles), durée 2' à 2'30, engin imposé.
- Duo = programme à 2 gymnastes (+ 1 remplaçante possible), durée 1'15 à 1'45, engin imposé.
- Individuel = durée 1'15 à 1'30, engin libre au choix.

- Un(e) gymnaste peut participer à 2 formules au maximum.
  Cas particulier : possibilité de participation à 2 formules individuelles si engins différents.

4.2 COMPOSITION DES EQUIPES :

- Quatuor : ouverture possible à un ou une gymnaste d'une autre AS **(licence extérieure) ou sans AS (licence individuelle).**
- Duo : gymnastes appartenant à la même AS. Un duo peut également être composé d'un ou d'une gymnaste titulaire d'une licence individuelle associé à un ou un gymnaste licencié au sein d'une AS.
- Combiné : gymnastes appartenant à la même AS (sauf règles spécifiques pour le quatuor et le duo).

4.3 PROGRAMME SPORTIF ET NOTATION :

- Engins :

Programme 2024
Ensemble : 4 Ballons Duo : Cerceau / Ruban Individuel : engin au choix

- Programme et notation :

Application du **Code FIG aménagé 2022-2024**.

Programme et notation CFU

4.4 CLASSEMENT ET TITRES :

- Chaque formule (quatuor, duo et individuel) ainsi que le combiné donnent lieu à un classement spécifique.

- Les titres de champion- ne d'Île-de-France seront attribués :
  - en individuel : au gymnaste vainqueur à chaque engin
  - au duo vainqueur
  - à l'ensemble (quatuor) vainqueur
  - à l'A.S. vainqueure du combiné (équipe de 4 à 10 gymnastes) comprenant : 1 ensemble (addition des 2 passages) + 1 duo (coefficient 1,5) + 2 exercices individuels réalisés par des **gymnastes différent(e)s** (moyenne des 2 meilleures).

5 COUPE ÎLE- DE- FRANCE

Il n'est pas nécessaire de faire partie de la même AS pour créer un duo, trio ou collectif.

5.1 FORMULES SPORTIVES :

Trois formules sont proposées au choix des A.S. pour des gymnastes JG et/ou JF appartenant ou non à la même A.S :

- **Formule 1** : programme individuel, engin au choix, durée 1' à 1'30
  Une même gymnaste ne peut pas présenter deux engins différents dans cette formule.
- **Formule 2** : programme duo-trio à 2 ou 3 gymnastes, durée de 1'15 à 1'45
- **Formule 3** : programme collectif de 4 à 8 gymnastes, durée 2'30 à 3'

Un(e) gymnaste peut participer à deux formules au maximum.

5.2 PROGRAMME SPORTIF ET NOTATION :

- Application du **Code FIG aménagé 2022-2024**.

- **Programme et notation CDF**

5.3 CLASSEMENT ET TITRES :

- Chaque formule (1,2,3) donne lieu à un classement spécifique.

- Les titres de champion d'Île-de-France seront attribués :
  - en individuel : au gymnaste vainqueur (tous engins confondus)
  - au duo ou trio vainqueur
  - au collectif vainqueur.

6 JURY ET REGLEMENT

6.1 JURY POUR LE CHAMPIONNAT ÎLE-DE-FRANCE :

- Les membres du jury sont majoritairement convoqués par la LIFSU-Paris.
- Chaque AS doit fournir un juge formé **dès l'engagement de 2 gymnastes.**
  Elles doivent communiquer par mail **la fiche dirigeante** **remplie du juge** à l'adresse suivante :
  creteil@sport-u.com
  Au plus tard jeudi 25 janvier 2024 au soir

6.2 JURY POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE :

- Disposition obligatoire pour une AS avec au moins 2 étudiant(e)s engagé(e)s : chaque AS doit fournir à ses frais, un juge formé pour le bon déroulement de la compétition et sur toute la durée des finales nationales.
  Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité de 3 points pour chaque passage.
- Remarque : Un.e étudiant.e désirant matcher et juger sur le CFU peut le faire à condition de ne pas pénaliser l'organisation de la compétition en se faisant remplacer par un.e juge de son AS pendant la durée de son passage.

6.3 MODALITES DE JUGEMENT :

Selon le code FIG en vigueur 2022-2024
Des précisions sur les caractéristiques de composition, d'exécution, de répartition des points d'évaluation ainsi que les fiches de notation sont à disposition sur le site internet de la FF Sport U.

- Championnat de France :

  Programme et notation CFU

  Carnet de juge CFU

- Coupe de France :

  Programme et notation CDF

  Carnet de juge CDF C1-C2 EXE

  Carnet de juge CDF Coord

7 DEROULEMENT DE LA COMPETITION REGIONALE ÎLE- DE- FRANCE

7.1 HORAIRES

Les horaires sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés selon le nombre d'équipes engagées et les contraintes locales.

- 12h30 : Accueil (vérification des licences et carte étudiante) et Réunion de juges
- 13h00 : Echauffement Général
- 14h00 : Début compétition
- 17h30 : Fin compétition et palmarès.

7.2 PALMARES ET REMISE DES RECOMPENSES :

- Présence impérative des étudiants et des juges jusqu'à la fin de la compétition.
- Les récompenses ne seront remises qu'aux seuls présents.

7.3 MUSIQUE :

Nous vous demandons de nous faire parvenir vos **fichiers musicaux au format MP3** par mail au plus tard le jeudi 26 janvier 2024 au soir à creteil@sport-u.com .

Les noms de fichiers doivent être envoyés sous la forme suivante : **Nomassociationssportive_Nom_prémon.mp3.**

Toutes les musiques sont autorisées (chants compris mais pots pourris interdits), une préparation de 20'' maximum est possible.

7.4 TENUE :

- Tous les gymnastes doivent être en tenue règlementaire sur le plateau de compétition.
- **Tenue gymnique près du corps** (jambes couvertes autorisées) sans inscription (sauf logo AS) et pas de costume.
- En ensemble, les tenues doivent être harmonisées.

7.5 PRINCIPES GENERAUX :

- Praticable de 13 x 13
- Un seul passage.

8 QUALIFICATION CHAMPIONNATS DE FRANCE ET COUPE DE FRANCE U

8.1 MODALITES DE QUALIFICATION AU CFU ET CDF U :

- La sélection aux phases nationales est effectuée par la Commission Mixte Nationale et ne peut se faire qu'à condition qu'il y ait eu : compétition, classement et production de résultats par la Ligue du Sport U organisatrice.

- Le Championnat de France aura lieu le **21 Mars 2024** à Strasbourg.

8.2 QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE :

La demande de QE est à remplir (utilisation obligatoire de l'imprimé spécifique) et à renvoyer à la FF Sport U via la LIFSU- Paris pour validation préalable à l'adresse suivante : creteil@sport-u.com **au plus tard le 1 Février 2024 au soir.**

Les demandes de QE pour cause de sélection en équipe de France, blessure ou examen lors des compétitions de conférence qualificatives aux CFU, avec justificatifs joints (respectivement attestation du médecin ou du chef d'établissement) seront examinées comme prévu au chapitre spécifique du guide sportif FFSU.
Tout autre motif de demande de QE ne sera pas recevable. Dans tous les cas, la CMN reste souveraine.

Ces demandes de QE avec justificatifs doivent être validées par la LIFSU-Paris. Elles doivent impérativement être posées à l'engagement pour les phases qualificatives auprès de la Ligue organisatrice qui les complètera et les enverra à la FFSU au plus tard à la date de retour des résultats. Aucune relance ne sera faite.
Toute demande de qualification exceptionnelle doit donc être posée au plus tard à l'engagement pour les phases qualificatives au CFU.

9 INFORMATIONS NATIONALES

Vous retrouverez toutes les informations nationales (règlement national, dossier CFU, liste qualifiés CFU, documents divers, etc) sur la **page Gymnastique Rythmique** du site de la FF Sport U :
https://sport-u.com/sports-ind/GYMNASTIQUES/

Pour toutes les informations règlementaires non précisées dans la circulaire régionale, c'est le **règlement national** figurant sur le site de la FF Sport U, qui fait foi et à défaut, l'avis de la CMN.

Page Facebook « Gymnastique Rythmique Universitaire FFSU » : https://bit.ly/3rOjnRb

Blog : http://gruniversitaire.blogspot.fr

La Directrice Régionale du Sport U
Valérie TERRIEN-CONQUES